Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260929-DEL2026_78-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Vote
A l'unanimité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Septembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Septembre 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe (arrivé DEL2026.77), Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David (départ DEL 2026.88), Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. DUQUENOY Clément

Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. REMINIAC David a donné pouvoir à Mme NIZAN Windy à compter de la DEL 2026.89

A été nommée secrétaire : Mme BARRE Karine

2026/78 – Subvention

Monsieur le Maire laisse la parole à M. PRONOST, adjoint.
Monsieur PRONOST informe l'assemblée, que le Club Saint Martin Foot est de nouveau en activité et participe aux compétitions seniors pour la saison 2026-2027.
Vu l'avis de la commission finances en date du 15 septembre 2026 et suite à la transmission des comptes de l'association,

Il est proposé au conseil municipal :

- DE VERSER une subvention au titre de l'année 2027 à l'association cercle Saint Martin Foot comme suit :

Cercle Saint Martin Foot
Intéressés par cette affaire, M. PANEL et M. THOMAZIC quittent la salle dès la mise en discussion préalable au vote et ne prennent pas part ni aux discussions, ni au vote.

Cercle Saint Martin Foot	***2 000€***

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/09/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

MAIRIE de TREDION 56 (Morbihan)